

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-041

Le 11 septembre deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, Mme LACHIZE, M. TROUVE, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, M. SILVY, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, M. GARÇON

ABSENTS AVEC POUVOIR : M. WADBLED (au profit de M. BRAYER) ; Mme DUC (au profit de Mme LAFORET) ; Mme VACHE (au profit de M. GIRIN) ; Mme GRONDIN COUPANEC (au profit de M. WAKOSA)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Objet : Dénomination de l'aire de loisirs

Hubert BOULAUD a marqué l'histoire de Limas en sa qualité de maire de la commune pendant 24 ans, de 1977 à 2001.

Afin de lui rendre hommage, il est proposé qu'un espace public emblématique et central de la commune, l'aire de loisirs, située entre la rue du Bayard, le Chemin du Loup et la rue du Stade, porte son nom.

Monsieur BOULAUD étant décédé, la municipalité a sollicité l'avis de ses ayants-droits.

Cette initiative a recueilli un accord unanime écrit de la part des trois filles de Monsieur BOULAUD, le 26 juin 2023.

Il est précisé que la communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a également décidé de donner le nom d'Hubert BOULAUD au gymnase communautaire situé dans le même périmètre.

Aussi, il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil municipal sur ce projet car, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (23 POUR – 4 ABSEPTIONS)
émet un avis favorable :

- Pour dénommer l'aire de loisirs du nom de Hubert BOULAUD
- Pour mener l'ensemble des démarches utiles à la concrétisation de ce projet.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

